

Comment bénéficiaire de la subvention 2026

Demandes de subvention 2026

Les formulaires de demandes de subvention 2026 sont disponibles et à renvoyer avant le 31/12/2025. Il est précisé que :

- toute demande déposée avant le 30 novembre sera examinée lors de la 1ère séance de la Commission Permanente de l'année 2026 et sera prioritaire budgétairement ;
- toute demande déposée entre le 30 novembre et le 31 décembre sera examinée par la Commission Permanente lors de sa seconde réunion de l'année 2026 et ne sera plus prioritaire budgétairement.

→ Mise en garde : Avant toute utilisation, le formulaire de demande de subvention(s) doit être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.). Vous pourrez ensuite le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre.

Pour exploiter les formulaires de façon optimale, il est conseillé d'utiliser un lecteur de fichiers PDF récent. Pour ce faire, vous pouvez télécharger gratuitement *Adobe Acrobat Reader* sur internet.

Le dossier complet est à adresser au Conseil Départemental de l'Yonne (voir la liste des interlocuteurs page 3 de la notice). Il est précisé que le Conseil Départemental ne peut pas recevoir de mail supérieur à 6 Mo. Si votre envoi est concerné, vous devez utiliser un outil de transfert de fichiers volumineux (des services en ligne sont disponibles gratuitement sur Internet).

Vos obligations ultérieures :

→ **Vos comptes 2026 et votre rapport d'activités devront être adressés spontanément au Conseil Départemental, dès leur disponibilité.**

→ De plus, lorsqu'une subvention est affectée à un projet déterminé, un compte rendu financier d'emploi de la subvention devra être adressé spontanément au Conseil Départemental, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée :

Télécharger : [Compte rendu financier de subvention](#)